

Pour une Sécurité Sociale et Écologique Universelle avec monnaie complémentaire nationale dédiée

Sur les bases de la SÉCU de 1945, au sein d'une VI^{ème} République à la hauteur des défis du XXI^{ème} siècle, la « Sécurité Sociale et Écologique Universelle » se donne pour objectifs :

- de **garantir un socle de droits universels**, de haute qualité sociale et écologique pour toutes les personnes résidentes sur le territoire national, concernant la santé, l'alimentation, l'eau, l'énergie, le transport, la formation et la culture,
- de **garantir à chacune et chacun, sans discrimination, un travail choisi et valorisant**, alternant avec des temps de formation, de participation à la vie sociale et aux institutions, de disponibilité pour la créativité et l'innovation, avec un revenu satisfaisant et stable sur toute la durée de vie,
- d'**organiser la restauration des écosystèmes**, autant qu'il sera possible, **et la réduction rapide de la consommation globale en énergie et en matières premières**, en vue de sortir au plus vite des énergies fossiles et nucléaires,
- de **développer un large réseau d'économie conventionnée, dédié au développement de la Sécurité Sociale et Écologique Universelle**, fonctionnant sur la base des communs, géré collectivement en coopération, hors logique de profit des uns et des unes aux dépens des autres,
- d'**étendre le système des cotisations sociales et de créer un système monétaire propre au réseau conventionné**, de type « Barter ou [WIR Suisse](#) », pour financer son extension à la hauteur des besoins,
- de **gérer l'ensemble du système selon des fonctionnements démocratiques innovants**, organisés du local au national, impliquant les habitant.es sur tous les territoires.

Options fondatrices en quatre points :

1/ La Sécurité Sociale et Écologique Universelle, comme **cadre de protection et d'émancipation collective**, à construire et développer avec la participation de toutes et tous, en rupture avec le système économique et financier dominant qui mène l'humanité à sa destruction,

2/ Un **système d'économie alternative organisé grâce au conventionnement** de l'ensemble des actrices et acteurs concernés, afin de répondre à un panel de droits universels pour toutes et tous dans le respect de critères écologiques et sociaux forts, hors logique de profit (*Mutualisation des moyens et des compétences - Dynamique coopérative pour relever ensemble les défis essentiels sur tous les territoires - Droit d'usage plutôt que de propriété - Travail valorisant, revenus et salaires garantis pour chacune et chacun...*).

3/ Un **système institutionnalisé dans le long terme** par la Constitution, indépendant par rapport à l'État, et devant s'autonomiser par rapport à l'économie de marché mondialisée, **coopératif et fondé sur l'économie des communs**, géré par et pour les bénéficiaires et les professionnels conventionnés, selon un système de démocratie ascendante à élaborer et mettre en œuvre, du local au national,

4/ Un **système en démocratie réelle**, garantissant le soin aux humains et à la Terre, évaluant, planifiant et régulant les besoins en production de biens et de services incluant la restauration des écosystèmes vivants, et gérant une monnaie nationale complémentaire « Sécu » réservée aux échanges au sein du réseau conventionné, et dédiée à la mutation écologique et sociale nécessaire.